

Cadre réservé à l'administration

N°

Construire la ligne Est-Ouest

2^{nde} ligne de tramway

... cleo ...



Dossier de *demande d'indemnisation*

**Pour les entreprises riveraines du chantier
de la 2^{nde} ligne de tramway de la Communauté
d'agglomération Val de Loire**

Ce dossier dûment complété est à retourner à l'adresse suivante

Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

Espace Saint Marc

5 Place du 6 Juin 1944

BP95801 ORLEANS CEDEX 1





IDENTIFICATION *de l'entreprise*

Raison sociale ou dénomination de l'entreprise

Sigle ou enseigne

Siège social

N° de Registre du Commerce

N° du Répertoire des Métiers

N° SIRET

Code NAF (Nomenclature des Activités Françaises)

Forme juridique

Entreprise individuelle SARL EURL

SA Société de fait SNC

Autres, à préciser

Nom de la personne habilitée

Prénom

Qualité

Propriétaire Exploitant Gérant Autre

Adresse de l'exploitation

Téléphone Fax

Mail

Nature de l'activité exercée

Date de création ou d'acquisition de l'exploitation

Noms des membres de la société de fait

Lieux d'exercices des annexes et succursales de l'entreprise dans la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire, adresses des établissements secondaires
(Adresse 1, Adresse 2, Adresse 3)

.....

.....

.....

Prix de l'acquisition du fonds de commerce

Effectif à la date du dépôt du dossier



Évolution des effectifs sur les 3 dernières années

Année N-3

Année N-2

Année N-1

Votre conjoint travaille-t-il dans votre entreprise ?

Oui Non

Si oui, quel est son statut ?

Disposiez-vous, avant le démarrage des travaux, d'une autorisation d'occupation du domaine public (terrasse, trottoir, étalage) ? Oui Non

Nature de l'autorisation accordée

Cette autorisation a-t-elle été modifiée ou retirée à l'occasion des travaux ?

Oui Non

Montant de la réparation indemnitaire demandée

pour la période du au

Mode de calcul de l'indemnité (à joindre sur feuille libre)



Je m'engage à déposer près le Tribunal administratif d'Orléans une demande de référé expertise économique dès que les travaux de construction de la seconde ligne de tramway seront définitivement achevés à proximité de mon local professionnel.

Je soussigné(e),

certifie l'exactitude des informations contenues dans le présent dossier composé de 3 pièces dûment complétées.

Fait à

Certifie avoir la qualité pour agir

Date

Signature et cachet de l'entreprise



IDENTIFICATION *du dommage subi*

Caractéristiques du produit. Préciser les caractéristiques de commercialisation des produits ou services vendus : vente sur rendez-vous, vente d'impulsion, vente liée à une saisonnalité, vente liée à un événement commercial (Fête des Mères, Saint Valentin...).

Caractéristiques du service rendu. Préciser les caractéristiques

Accessibilité. Préciser les voies d'accès et leur nombre

Avant les travaux

Pendant les travaux. Indiquer les restrictions d'accès, leur importance et leur durée. Préciser la période des restrictions d'accès aux locaux où s'exerce l'activité.

Autres nuisances. Décrire la nature et la durée des nuisances, autres que celles résultant des restrictions d'accès, ayant fait obstacle à la poursuite momentanée de l'exploitation ou ayant profondément affecté les conditions d'exploitation.

Mesures d'adaptations prises pendant les travaux en raisons des difficultés.

Gestion des ressources humaines. Si l'entreprise emploie des salariés, préciser si ceux-ci ont été placés en situation de chômage technique ou s'ils ont été invités à prendre leurs congés annuels durant la période d'inactivité de l'entreprise.

Autres mesures. Investissement réalisé en matière de communication information clientèle publicité, modifications des horaires, modifications des rythmes de livraison, diminution du niveau des commandes, prêt bancaire pour raisons de trésorerie.

Évènements exceptionnels



SITUATION *comptable*

CHIFFRES D'AFFAIRES HORS TAXES				
	N-3	N-2	N-1	N
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Total				
Variation				
Perte de CA HT				
Taux marge brute commerciale (%)				

La marge brute commerciale est la différence entre le montant des ventes de marchandises et leur coût d'achat. C'est l'élément de base du résultat des entreprises commerciales. Ne pas confondre avec le taux de marque représenté par le pourcentage de marge par rapport au prix de vente. Taux de marque = $\text{marge} / \text{PVHT}$.

La différence constatée, si elle est réellement à la baisse depuis le début des travaux, permettra d'avoir une estimation du préjudice financier subi.

L'indemnisation doit porter sur le manque à gagner de l'entreprise, c'est à dire la perte de marge brute globale, et non pas sur la perte du résultat d'exploitation. En effet, les charges externes constituent des charges fixes pour l'entreprise, qui ne changent pas ou peu avec l'activité, tout comme les frais de personnel et les impôts (qui portent le plus souvent sur les exercices précédents).

Les commissions d'indemnisation ainsi que les Tribunaux administratifs appliquent ce principe de calcul sur la base de perte de marge. C'est en principe de la même manière que sont calculées les indemnités versées par les compagnies d'assurance. L'indemnisation s'applique à partir d'une baisse de chiffre d'affaires, considérée comme anormale, et qui doit être en principe au moins de 10 %.

VARIATION DE LA FRÉQUENTATION (information facultative)				
	N-3	N-2	N-1	N
Nombre de clients				
Écart				

Certification du comptable

Fait à
Date

Signature et cachet du comptable



LISTE des pièces à joindre

Pièces obligatoires

- 1 Dossier ci-joint de demande d'indemnisation dûment COMPLÉTÉ (ne pas modifier la présentation du dossier). Il doit être CERTIFIÉ par votre expert comptable.
- 2 Modalités de calcul de l'indemnisation sollicitée (à établir sur feuille libre).
- 3 Extrait Kbis ou extrait d'immatriculation au répertoire des métiers ou certificat d'immatriculation URSSAF; datant de moins de 3 mois.
- 4 Bilans comptables et annexes des 3 derniers exercices précédant la demande.
- 5 Éléments de gestion (Solde Intermédiaire de Gestion) des 3 derniers exercices.
- 6 Éléments de structuration du chiffre d'affaires (chiffre d'affaires « vente au détail », « vente en gros », ...) des 3 dernières années.
- 7 Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Pièces complémentaires

- 1 Photos significatives sur la situation du lieu de l'activité.
- 2 Témoignages de la clientèle le cas échéant.

Vous pouvez également ajouter, si vous le jugez utile, toutes les pièces de nature à justifier de conditions particulières d'exploitation, et de manière générale, toutes les pièces de nature à établir la réalité des préjudices subis du fait des travaux et le bien fondé de la demande d'indemnisation.



Secrétariat permanent de la Commission d'Indemnisation à l'Amiable

Cleo - M. Védère

55, boulevard de Châteaudun
45000 Orléans

Suivez l'avancement des travaux

sur le site Internet

www.cleo.agglo-orleans.fr

par téléphone

 N° Indigo 0 825 015 045

à la radio

« La Minute du Tram » sur France Bleu Orléans
100.9, du lundi au samedi à 7 h 25 et 17 h 40

au Point Info Tram de Cleo

situé au 48 rue Jeanne d'Arc à Orléans :

Nos agents d'accueil sont à votre disposition
du lundi au samedi de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h